

ANNEXE 2

Des murs de béton plutôt que des haies champêtres au bord du pré vert

C'est ce qu'a voulu le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
rues du Moulin et de Paris
devant le bâtiment construit pour remplacer l'ancien casino
initialement voué à la démolition dans le cadre du replis stratégique décidé en 2010

Chronique d'une belle bataille menée par Ault Environnement et suivie d'un échec

2019, Recours d'Ault Environnement contre le permis de construire d'un centre culturel au Moulinet, en raison du projet de suppression de la haie champêtre en haut du talus le long de la rue et de l'absence d'accès pour les piétons sur rue du Moulin qui est dépourvue de trottoir.

12 septembre 2019, manifestation d'Ault Environnement lors de la pose de la première pierre, avec tract et affiche (pages 2-3)

2020, tentative de négociation avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et intervention auprès de la nouvelle municipalité :

- . Lettres au maire 26 octobre et 10 novembre 2020 (pages 4-5-6)
- . Bilan de la réunion du 4 novembre 2020 (page 7)
- . Lettre au SMBS-GLP 10 novembre 2020 (page 8)

Janvier 2021, colère d'Ault Environnement

- . Lettre ouverte d'Ault Environnement au SMBS 5 janvier 2021 (page 9)
- . Communiqué de presse d'Ault Environnement avec photos et note « un gros problème de méthode » 9 janvier 2021 (pages 10-11-12)
- . Réponse du SMBS-GLP 18 janvier 2021 et commentaires d'Ault Environnement (pages 14-15)
- . Article de presse 19 janvier 2021 (page 16)
- . Commentaires (page 17)

Non au défrichage des espaces boisés du parc du Moulinet

Ault Environnement dénonce :

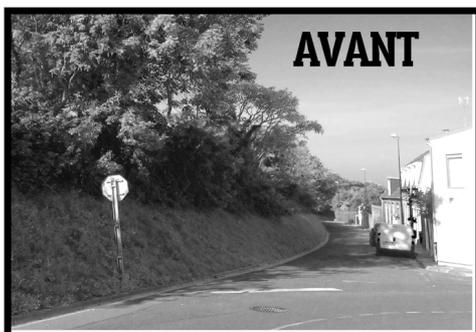
* le défrichage illégal et sans précautions réalisé en avril 2017 autour du château pour le vendre à un investisseur

* la destruction de la haie et des arbres le long de la rue du Moulin pour le chantier du centre culturel



Les études environnementales de la zone d'aménagement du Moulinet et du Plan Local d'Urbanisme ont pourtant recommandé de conserver les haies pour respecter l'identité du paysage aultois et pour préserver la biodiversité et la capacité du sol à retenir les eaux pluviales.

Au vu des vagues explications obtenues par Ault Environnement, ces atteintes à l'environnement ne sont pas justifiées par des impératifs d'intérêt général et la reconstitution du patrimoine naturel par des mesures concrètes de compensation n'est pas prévue.



Pour un cadre de vie agréable et sécurisé,

il faut des trottoirs donnant accès aux équipements publics

Ault Environnement dénonce :

l'absence de trottoir rue du Moulin pour l'accès au futur centre culturel.



Le projet de centre culturel prévoit la création d'un trottoir le long du terrain que celui-ci occupera, mais pas au delà. Ce trottoir ne débouchera sur rien. Il n'y aura donc pas d'accès pour les piétons et les personnes à mobilité réduite venant à pied des quartiers d'Ault.

Malgré la demande d'Ault Environnement, il n'est pas prévu, d'ici l'ouverture du centre culturel, de prolonger ce trottoir pour permettre l'accès sans discontinuité jusqu'à la rue Charles Bréhamet et jusqu'à la rue Dalhausen.

Ault le 26 octobre 2020



à Monsieur le Maire d'Ault

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir le 19 octobre, suite à notre courrier du 13 octobre, des plans d'aménagement des abords du futur centre culturel au sujet duquel Ault Environnement a fait un recours contre le permis de construire.

Le conseil d'administration a en effet souhaité dialoguer avec la municipalité et retirer son recours avant l'audience du tribunal administratif prévue le 3 novembre prochain dans l'objectif de remédier aux anomalies du projet d'aménagement du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, à savoir :

- . l'absence de cheminement piétonnier continu rue du Moulin et rue de Paris pour accéder à l'équipement public depuis le bourg et le plateau,
- . la suppression de la haie champêtre le long de ces rues.

Nous avons entendu dire à la suite d'une réunion de la municipalité et du Syndicat Mixte avec les riverains le 8 octobre qu'une solution était trouvée pour la circulation des piétons. Mais nous ne voyons pas illustré dans le plan daté du 9 octobre le marquage au sol provisoire envisagé rue du Moulin pourtant référencé dans la légende du plan. Peut-être est-ce faute d'explication orale ou écrite.

Nous voyons sur le plan que les deux talus superposés qui remplacent l'ancien talus seront verdis et plantés de quelques arbres de haute tige mais nous n'avons aucune indication sur le type de végétation proposé par le paysagiste et nous voyons que vont être construits des murs, l'un en moellons et l'autre en béton.

L'opportunité et l'utilité de ces murs n'ont rien d'évident. Le nouveau talutage récemment réalisé est moins pentu que le talus d'origine, ce qui écarte les risques d'affaissement et facilitera la reprise de végétaux.

En ce qui concerne la revégétalisation que nous demandons afin de compenser la destruction de la haie champêtre d'origine, nous tenons à la restitution du paysage bocager qui entourait le château du Moulinet. Cela serait favorable à la biodiversité, constituerait un coupe-vent et un écran visuel souhaité par les riverains qui héritent d'un parking sous leurs yeux et peut-être de rassemblements festifs pouvant devenir des attroupements de fêtards.

Le cadre bocager que nous souhaitons recréer serait cohérent avec l'ambition architecturale exposée dans la notice du permis de construire :

*« Le projet s'insère dans la pente du site en respectant et en valorisant l'existant...
Un ensemble de corps de ferme existants organisés autour d'une cour reste en l'état pour le moment...*

Le centre culturel, comme un nouveau point de vue dans le paysage, vient s'insérer dans la pente minimisant ainsi son impact dans le paysage. Il dialogue étroitement avec le corps de ferme existant et développe une architecture contextuelle ...

Les toitures en pente se raccrochent au vocabulaire archétypal des corps de ferme... »

Respecter l'esprit de la ferme passe selon nous par:

- . la replantation en haut de talus de haies champêtres avec des essences locales
- . le maintien des nouveaux talus sans murs, même si l'on pourrait nous dire que le grand mur de béton (3mètres40 de hauteur dans le permis de construire) est un clin d'œil aux silos des fermes de l'agriculture industrielle.

Je vous redis notre souhait d'une discussion concrète sur ce projet.

Confiants dans la volonté de dialogue de la nouvelle municipalité, nous souhaitons consacrer notre énergie à construire des avancées environnementales en étant force de proposition plutôt que discuter par le biais d'avocats et de tribunaux comme par le passé.

Président de l'Association Ault Environnement

Bernard MOTUELLE



à Monsieur le Maire d'Ault

Objet : abords du centre culturel

Monsieur le Maire,

Ault Environnement a apprécié l'échange avec le maître d'œuvre et l'entreprise chargés des plantations aux abords du centre culturel qui a eu lieu le 4 novembre à votre initiative en réponse à notre lettre du 26 octobre dernier.

L'analyse détaillée du projet nous conforte dans notre critique de son impact environnemental négatif : destruction non compensée de la haie champêtre qui accompagnait l'ancienne ferme du château, murs de maçonnerie inutiles qui donneront un caractère très urbain et minéral tout en contribuant au changement climatique par leur bilan carbone.

Vous trouverez ci-joint notre bilan de la réunion du 4 novembre où sont détaillées nos critiques et nos propositions.

Nous souhaitons vivement que la municipalité mette tout son poids pour faire modifier ce projet porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral picard.

Nous restons disponibles pour un dialogue sur la recherche de solutions plus respectueuses de l'environnement et du caractère de notre village.

Vous trouverez ci-joint la lettre que nous envoyons au Président du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Par ailleurs la circulation des piétons rue du Moulin qui n'a pas été abordée le 4 novembre mériterait d'être précisée.

Une vue en perspective montre le long des habitations une voie piétonne peinte sur la chaussée et protégée de la circulation automobile par des plots, sans voitures en stationnement. Le plan montre que ce dispositif est limité à la portion de rue où les maisons ont un espace de stationnement sur la parcelle.

Cela veut-il dire que le stationnement y sera interdit sur la chaussée et l'espace réservé aux piétons ? Sur les portions de rue où les maisons sont à l'alignement et sans garage, en haut et en bas de la rue, le plan fait apparaître un trottoir élargi sans stationnement des riverains, ce qui est contradictoire avec ce qui a été dit sur le maintien du stationnement.

Nous souhaitons être éclairés sur la place qui sera donnée respectivement aux piétons, aux voitures en stationnement et aux véhicules en circulation.

Dans cette attente nous vous adressons nos plus cordiales salutations

Bernard Motuelle

Bilan de la réunion sur les abords du centre culturel

Cette réunion sur place a permis d'avoir par le maître d'œuvre Verdi quelques précisions sur les plantations prévues par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Ault Environnement a pu redire sa position exprimée dans la lettre au maire du 26 Octobre et qui est confirmée en tous points suite à cette rencontre, avec quelques remarques complémentaires.

Les murs de soutènement

Ces murs ne sont pas indispensables le long des talus. Ils sont coûteux en argent public et en gaz à effet de serre alors que le Plan Local d'Urbanisme préconise dans son évaluation environnementale de préserver les haies bocagères le long des talus pour des raisons écologiques et pour la préservation de cette particularité paysagère aultoise.

Le grand mur en béton de 3mètres40 de haut va totalement à l'encontre de cette logique environnementale. Son coût est probablement disproportionné par rapport aux quelques places de stationnement gagnées sur la terrasse en haut du talus. La simulation paysagère réalisée par le cabinet JNC montre bien son aspect écrasant, très urbain, et renforce l'aspect massif du centre culturel.

Il y a un choix politique à faire entre une intégration discrète du centre culturel, respectueuse de l'environnement, et un affichage « m'as-tu-vu » d'une construction prétentieuse qui nie l'histoire paysagère du lieu et qui est contraire aux belles paroles sur la transition écologique nécessaire face au réchauffement climatique qui menace la planète.

Les plantations

Les quelques cépées de bouleaux et de cornouillers prévues ne sont que des éléments de décors ponctuels dans des massifs plantés de type urbain alors que l'esprit du lieu était la haie bocagère malheureusement détruite. L'intention qu'a affirmée l'architecte du centre culturel de s'inspirer d'un bâtiment de ferme et de bien l'intégrer dans la pente plaide pour la replantation de haies champêtres le long des talus. Celles-ci en étant épaisses et continues seraient par ailleurs utiles pour masquer le parking, pour étouffer les bruits et couper le vent et enfin pour consolider les talus. Le seul endroit où on pourrait renoncer à la replantation de la haie est la cour basse du centre culturel pour laisser la vue sur la mer, sachant qu'il n'y a pas d'habitations en vis à vis à cet endroit.

La haie champêtre serait par ailleurs moins coûteuse en entretien pour la commune que les massifs prévus.

Une rangée d'arbres de haute tige (érables, frênes, charmes, hêtre) est prévue entre la voie de desserte interne de la zone d'aménagement du Moulinet et le parking du centre culturel, parallèlement au stade. Il est prévu que ces arbres soient déjà assez gros. Cela interroge sur leur chance de reprise quand on connaît les conditions climatiques particulières. Le coût de l'investissement pourrait être partiellement réaffecté à la création de haies le long des talus de la rue de Paris et de la rue du Moulin si les arbres de haute tige étaient plus jeunes.

L'accès à pied depuis le parc

L'entrée principale du centre culturel sur la terrasse haute sera reliée au parking. Il est souhaitable qu'elle soit aussi reliée au parc du Moulinet par une rampe rejoignant l'allée descendant vers le château le long de l'ancienne ferme.

Il est dommage que cela ne soit pas prévu dans la tranche d'aménagement en cours de réalisation d'ici l'ouverture de l'équipement.



Ault le 10 novembre 2020

à Monsieur le Président du Syndicat Mixte

Baie de Somme Grand Littoral Picard

Le Président Bernard Motuelle

Objet: abords du centre culturel d'Ault

Monsieur le Président,

Ault Environnement a participé le 4 novembre à un échange sur le paysagement des abords du centre culturel en construction, avec le maître d'œuvre et l'entreprise chargés des plantations.

Nous avons ainsi eu enfin un échange concret sur ce projet, échange que nous attendions depuis plus d'un an.

Lors de la pose de la première pierre du bâtiment, le 12 septembre 2019, face à notre contestation et à notre demande de reconstitution de la haie champêtre détruite par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, vous aviez déclaré à la presse: « Si ce n'est que ça, on peut répondre favorablement à ce genre de demande » (L'Eclaireur 17.9.2019).

Le SMBSGLP avait ensuite délibéré le 30 septembre pour missionner le maître d'œuvre en vue de faire évoluer le projet d'aménagement des abords du centre culturel.

Puis vous nous aviez reçu le 9 décembre et nous vous avons confirmé nos attentes le 20 décembre par courrier (ci-joint).

Nous avons constaté le 4 novembre que le choix paysager du SMBSGLP reste marqué par des murs de soutènement et l'absence de reconstitution d'une haie champêtre.

Vous trouverez ci-joint le bilan que nous avons fait du dialogue du 4 novembre, avec nos critiques et nos propositions répétées depuis plus d'un an.

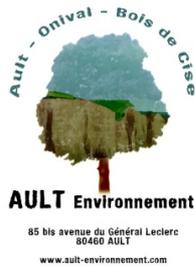
Nous attendons fermement des modifications significatives du projet, même si à cette date les marchés de travaux sont signés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations

Bernard Motuelle

à M. le Président du Syndicat Mixte

Baie de Somme Grand Littoral Picard



Monsieur le Président,

Une nouvelle fois, notre Association Ault Environnement, ne peut s'adresser à vous que pour déplorer un acte choquant de la part du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard sur le territoire d'Ault.

Les aultois sont stupéfaits de découvrir le massif mur en béton de 3 mètres 40 de haut récemment construit rue de Paris devant le futur centre culturel.

Déjà, le 1^o avril 2017 et les jours suivants, le SMBS-GLP avait fait procéder sans information ni discussion avec les aultois au défrichage illégal du parc du Moulinet.

Ault Environnement avait déposé plainte contre X avec constitution de partie civile. L'affaire est dans les mains d'un juge d'instruction.

Puis en 2019, le SMBS-GLP a supprimé la haie rue de Paris avant le lancement de la construction du centre culturel, malgré les alertes de l'association Ault Environnement.

Le 12 septembre 2019, à l'occasion de la pose de la première pierre du centre culturel, nous avons publiquement rappelé nos attentes de préservation ou de reconstitution des haies et talus qui donnaient un caractère champêtre au site de l'ancienne ferme du château. Vous avez alors déclaré à la presse : « Si ce n'est que ça, on peut répondre favorablement à ce genre de demande » (l'Eclairer 17 septembre 2019).

Depuis, nous avons rencontré plusieurs fois le SMBS-GLP et transmis plusieurs courriers, jusqu'au début novembre 2020. La construction de ce mur en béton à la place d'un talus en pente douce dont nous demandions le reboisement n'a jamais été sérieusement justifiée.

Dans une période de vaches maigres et d'engagements pour le climat qui passent entre autres par la réduction des bétonnages inutiles, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard chargé de veiller sur une des plus belles baies du monde s'est entêté avec la paysagiste du cabinet JNC International dans un gaspillage d'argent public qui porte atteinte au paysage et à la biodiversité.

Ce mur est aussi en contradiction avec l'image du centre culturel, son architecte ayant voulu s'inspirer d'un bâtiment de ferme en raison de la proximité de l'ancienne ferme du château du Moulinet.

Cette logique dépensière et productrice de gaz à effet de serre, sans utilité avérée, se retrouvait dans le projet d'aménagement du centre bourg, conçu en 2014 par le Syndicat Mixte. Il est en passe de se réaliser, heureusement sans la promenade suspendue prévue Place du général de Gaulle et sans l'escalier monumental dont la création était envisagée devant l'église, objets coûteux auxquels Ault vient d'échapper.

Une nouvelle fois nous nous sentons obligés, par cette lettre ouverte et le dossier ci-joint, d'informer largement sur les atteintes à notre magnifique site du Moulinet, sous votre autorité. Comment pourrions-nous croire encore à la possibilité d'écoute et de concertation sincère sur les projets menés par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations attristées.

Bernard Motuelle, Président de l'Association Ault Environnement

De : Ault Environnement <ault.environnement@yahoo.com>

À : vimeu@courrier-picard.fr <vimeu@courrier-picard.fr>; informateur@publihebdos.fr <informateur@publihebdos.fr>; eclaireur-gamaches@publihebdos.fr <eclaireur-gamaches@publihebdos.fr>

Envoyé : samedi 9 janvier 2021 à 20:42:03 UTC+1
Objet : centre culturel d'Ault

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-dessous une vive protestation de l'Association Ault Environnement qui relaie la colère d'aultois stupéfaits, choqués de découvrir la massive muraille en béton de 3 mètres 40 de haut récemment construite rue de Paris devant le futur centre culturel par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Dans une période de vaches maigres et d'engagements pour le climat qui passent entre autres par la réduction des bétonnages inutiles, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard chargé de veiller sur une des plus belles baies du monde s'est entêté dans un gaspillage d'argent public qui porte atteinte au paysage et à la biodiversité.

Il avait déjà procédé en avril 2017 à un défrichage brutal d'une partie du parc du Moulinet dont Ault Environnement a contesté la légalité en déposant une plainte dont l'instruction est en cours.

Il a détruit en 2019 la haie du haut de la rue de Paris près du futur centre culturel malgré l'alerte d'Ault Environnement.

Le 12 septembre 2019, à l'occasion de la pose de la première pierre du centre culturel, l'association a publiquement rappelé ses attentes de préservation ou de reconstitution des haies et talus qui donnaient un caractère champêtre au site de l'ancienne ferme du château.

Le président Haussoulier avait alors déclaré à la presse : « Si ce n'est que ça, on peut répondre favorablement à ce genre de demande » (l'Eclaireur 17 septembre 2019).

Depuis, Ault Environnement a rencontré plusieurs fois le SMBS-GLP et transmis plusieurs courriers, jusqu'au début novembre 2020. Sans suite.

La construction de ce mur en béton à la place d'un talus dont nous demandions le reboisement n'a jamais été sérieusement justifiée. Elle est en contradiction avec l'objectif architectural du concepteur du centre culturel qui prétendait retrouver l'esprit d'un bâtiment de ferme près de l'ancienne ferme du château du moulinet. Elle manque de modestie alors qu'il y a tant d'argent à dépenser pour remettre en état la commune.

La méthode du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard n'est pas respectueuse de l'environnement, de la planète, et des habitants d'Ault. Puisse-t-elle changer à l'avenir !

Le 5 janvier 2021, nous avons adressé au Président du Syndicat Mixte une lettre ouverte en recommandé avec accusé de réception pour lui faire part de notre colère et nous l'avons accompagnée d'une planche de photos (en pièce jointes)

Vous trouverez aussi en pièce jointe une analyse de la méthode employée par le Syndicat Mixte qui regroupe aussi les pièces justificatives correspondant à cette analyse.

Vous trouverez également des photos de cette construction.

Nous souhaitons que vous puissiez en informer vos lecteurs, vous en remerciant d'avance et restant à votre disposition si nécessaire.

Bernard Motuelle Président de l'Association Ault Environnement



1 Le début de la construction du mur

On voit le talus en pente assez douce qui aurait pu être planté d'une haie champêtre pour reconstituer un paysage typique d'Ault

2 Le mur a définitivement caché le talus
Ce mur monumental cache en partie le centre culturel.



3 La vue depuis le haut de la rue de Paris.
Un mur très accueillant, comme un mur de prison.



4 Du dessin du Paysagiste à la réalité



85 bis avenue du Général Leclerc
80460 AULT
www.ault-environnement.com

21 décembre 2020

Aménagement de la zone du Moulinet par le SMBSGLP

Un gros problème de méthode

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) est propriétaire des terrains du château du Moulinet, zone naturelle de 7 hectares au cœur d'Ault.

Il est promoteur d'un aménagement qui prévoit :

- . la construction d'un centre culturel communal
- . l'affectation à usage hôtelier (consultation d'investisseurs en cours) du château, de l'ancienne colonie de vacances et de l'ancienne ferme,
- . la construction de 190 logements sur une partie du parc et sur une prairie,
- . l'aménagement d'un parc public.

Constructibilité contestée, richesses naturelles à préserver

La possibilité de construire 190 logements dans cette zone a été contestée sans succès début 2017 par l'Etat (DDTM et Autorité Environnementale) et par Ault Environnement lors de l'achèvement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par la commune. Cette contestation visait à préserver des espaces naturels et à limiter les constructions à proximité de la mer comme le veut la loi Littoral.

En effet l'étude d'impact sur l'environnement du projet de zone d'aménagement du Moulinet et l'étude environnementale du PLU avaient souligné les richesses naturelles dans le parc du Moulinet. Elles avaient recommandé la préservation des haies et bandes boisées typiques sur les talus longeant les coteaux, qui complètent les rares espaces boisés de la commune, façonnent le paysage, favorisent la biodiversité et facilitent la maîtrise des eaux pluviales.

Ces considérations ont conduit la Cour Administrative d'Appel de Douai, saisie d'un recours contre le PLU approuvé en juin 2017 à annuler le 17 novembre 2020 la constructibilité des terrains en jugeant que c'était une zone naturelle proche du littoral et que n'étaient pas prévues de mesures de protection d'espèces animales et végétales rares.

Défrichage illégal en 2017

Dès avril 2017, sans attendre l'approbation du nouveau PLU, le SMBS-GLP a procédé à un défrichage brutal et massif sans égard pour les plantes et animaux que les études environnementales avaient prescrit de protéger. Il a détruit un alignement d'arbres le long de la rue du moulin qui était inscrit comme Espace Boisé Classé dans le Plan d'Occupation des Sols.

La commune avait prévu de supprimer la protection de cet espace boisé dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme. Elle voulait y permettre des constructions mais elle avait fait volte face lors de l'enquête publique en s'engageant auprès du commissaire enquêteur à rétablir ultérieurement la protection (PJ1, lettre de madame Sueur).

Ault Environnement a déposé plainte contre X pour défrichage illégal. L'affaire est dans les mains d'un juge d'instruction.

Dégâts environnementaux à l'occasion la construction d'un centre culturel en 2019-2020

Le SMBS-GLP a engagé en 2019 la construction d'un centre culturel pour le compte de la commune. Par ailleurs, en tant que propriétaire des terrains et créateur de la zone d'aménagement du Moulinet, le SMBS-GLP est responsable de l'aménagement des abords du centre culturel et du front de rue.

Ault Environnement avait demandé en 2018 l'annulation du permis de construire pour préserver la haie et les arbres bordant l'ancienne ferme en haut des rues du Moulin et de Paris et pour obtenir un véritable accès piétons par la rue du Moulin, la réalisation de trottoirs n'étant pas prévue sur toute la longueur de la rue.

Une tentative d'échange avec la mairie puis avec le SMBS-GLP (PJ 2, lettre du 13 novembre faisant suite au rendez-vous du 8 novembre) n'a pas permis d'obtenir des réponses concrètes (PJ 3, lettre du SMBS-GLP du 22 novembre 2018).

Face à notre constat de la poursuite et de l'achèvement de la destruction des haies et de l'alignement d'arbres le long des rues du Moulin et de Paris pour le projet de centre culturel, nous avons demandé comment le SMBSGLP envisageait de préserver ou de reconstituer ces éléments essentiels pour le caractère du paysage aultois, pour la biodiversité et pour la maîtrise des eaux pluviales. La réponse a été très vague ou à côté de la question : « une végétalisation et un paysagement du site sont bien prévus », « l'espace ... sera bien végétalisé », « un soin particulier sera apporté à la notion paysagère ». Cela n'a pas empêché le SMBS-GLP de supprimer la haie champêtre.

Le 12 septembre 2019, jour de la pose de la première pierre du centre culturel, Ault Environnement a exprimé publiquement sa position (PJ 4 et 5, affiches). Le président du SMBS-GLP affirma à la presse : « Si ce n'est que ça, on peut répondre favorablement à ce genre de demande » (l'Eclaireur 17 septembre 2019).

Le 30 septembre 2019, le SMBS-GLP a décidé de mener une étude pour revoir le traitement paysager des abords du centre culturel de manière moins minérale et améliorer l'accès des piétons (PJ 6, délibération).

Dans ces conditions, fin 2019, l'association avait envisagé de retirer son recours auprès du tribunal administratif à condition que le projet d'aménagement des abords du centre culturel soit revu. Elle avait amorcé une discussion avec le président du SMBS-GLP (PJ 7, lettre du 21 octobre, PJ 8, lettre du 18 décembre suite au rendez-vous du 9 décembre) malgré les accusations politiques et les menaces sous forme de demande d'indemnité énorme pour recours abusif qu'il avait écrites au tribunal administratif.

Mais Ault Environnement n'a pas été associée à la réflexion par la suite.

Le 13 octobre 2020, n'ayant pas de nouvelles et voyant les travaux avancer, Ault Environnement est intervenue auprès de la nouvelle municipalité pour avoir communication du nouveau projet paysager et pouvoir en discuter.

Le 26 octobre, l'association a demandé par lettre la remise en place de talus, la plantation de haies champêtres et l'abandon des projets de murs de soutènement (PJ 9, lettre). Elle a demandé à pouvoir en discuter et a obtenu une rencontre sur le chantier du SMBS-GLP le 4 novembre (PJ 10, compte-rendu).

Le 10 novembre, elle a redit sa position par courrier au SMBSGLP et à la municipalité (PJ 11, lettre). Elle a critiqué le projet de construction d'un grand mur de soutènement de 3 mètres 40 de haut, inutile, coûteux et portant atteinte à l'environnement.

A ce jour Ault Environnement n'a pas reçu de réponse du SMBS-GLP et le mal est fait : la muraille est construite. Cela pose la question de la méthode du Syndicat Mixte en matière de concertation et de respect de l'environnement.

Il ne reste plus qu'à espérer que ce mur inutile et coûteux soit recouvert de végétation et que des haies champêtres permettent de retrouver l'esprit du paysage aultois.

Ault Environnement 21 décembre 2020

Service Aménagement

Nos Réf.: FB/CB n° 21.28073
Affaire suivie par: Florian

BOUTHORS Abbeville, le 18

janvier 2021

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre récent courrier daté du 5 janvier 2021.

S'agissant d'une lettre ouverte, vous me permettez en premier lieu de rappeler les enjeux et la qualité des aménagements actuellement en cours sur le site du Moulinet.

Ces aménagements ne se limitent pas à la seule construction du centre culturel. Ils intègrent également une zone de stationnement public (*environ 100 places pour cette phase*) qui revêt un caractère stratégique pour le quartier du Moulinet mais également à l'échelle de l'ensemble de la commune :

elle permettra d'y centraliser la grande majorité des stationnements du quartier du Moulinet, de manière à limiter au maximum la place de la voiture et les infrastructures sur le reste du site. L'objectif dans la poursuite du projet sera en effet de maintenir et de mettre en valeur le caractère paysager du site tout en accueillant de nouvelles programmations, dans un esprit de "parc habité" ouvert aux Aultois. Nous aurons l'occasion d'approfondir ces orientations avec la commune d'Ault au cours de l'année 2021, cette zone de stationnement participe également à la stratégie de gestion des flux touristiques à l'échelle de la commune : elle permettra de reporter une partie des flux et du stationnement automobile actuellement présents dans le centre-bourg et le front de mer. Les visiteurs seront orientés par une signalétique vers ce parking, ce qui permet de réaménager dès 2021-2022 le front de mer en promenade d'agrément dans le cadre des travaux qui sont également menés par le Syndicat Mixte aux côtés de la commune.

Le projet du Moulinet, combiné aux travaux en cours sur le front de mer et le centre bourg, permettra de créer de véritables boucles de découverte de la commune pour les visiteurs : stationnement au moulinet, depuis lequel un réseau de cheminements seront disponibles vers la ville basse (et ses commerces) par la porte Bréhamet, vers les coteaux d'Onival et vers le littoral des falaises à 100 mètres. Cette stratégie permettra de renforcer la qualité du cadre de vie sur cette partie de la commune et contribuera également à créer une nouvelle dynamique pour les commerces et restaurants du centre-bourg. Il est également à noter que ce parking sera connecté à la piste cyclable du Plan vélo Baie de Somme qui sera réalisée en 2021 et que des équipements dédiés aux cycles y seront intégrés.

D'autre part, un équipement public tel que le centre culturel ne peut malheureusement pas s'installer dans un talus champêtre comme vous semblez le suggérer. Il doit répondre à des règles en matière d'accessibilité des secours {véhicules *pompiers* lourds), de livraisons pour les futures manifestations qui s'y tiendront, ou encore en matière de stationnement pour les personnes à mobilité réduite qui doivent se situer directement accessibles depuis l'équipement.

Au regard de l'ensemble de ces points, il est évident que de tels équipements structurants pour la commune ne peuvent être invisibles dans le paysage. Le Syndicat Mixte a missionné, depuis de nombreuses années, le cabinet de paysagistes JNC, qui a fait ses preuves sur de multiples opérations par le passé sur notre territoire. Il est important de ne pas avoir de jugement définitif sur le projet à ce stade, auquel ne sont visibles sur le site que les murs et les terrassements. Ceux-ci seront accompagnés d'une végétalisation qui prendra forme progressivement et que nous avons demandé au cabinet JNC de renforcer. Il est à noter que le cabinet JNC a conçu l'ensemble du projet pour limiter la hauteur du centre culturel, maintenir les vues depuis le Moulinet vers la mer et les coteaux, et pour masquer l'espace de stationnement depuis la rue et les habitations.

S'agissant de notre méthode de travail, je souhaite également rappeler les valeurs et les engagements de notre syndicat pour un développement durable de notre territoire. C'est dans ce cadre que nous intervenons au service des communes et qu'il me tient à cœur que nous puissions constamment être à l'écoute des élus et des habitants, afin de répondre aux attentes exprimées et de faire évoluer nos projets. Nous avons su le faire, en particulier à Ault, aux côtés de la nouvelle équipe municipale et en concertation avec les habitants {réunions *de concertation concernant le centre-bourg et le front de mer les 3 juillet, 24 juillet et 23 septembre 2020, ainsi que concernant les aménagements du Moulinet le 8 septembre 2020*).

C'est en particulier lors de cette réunion de concertation sur le terrain, que nous avons mis au débat avec la commune et les habitants les plantations prévues dans le projet d'aménagement en cours, ainsi que les solutions pour la création de cheminements sécurisés et la gestion des flux automobiles sur la rue du Moulin comme je m'y étais engagé le 12 septembre 2019. Ces échanges ont permis de dégager sur un consensus validé par tous, actuellement en cours de réalisation.

Espérant avoir apporté les éclairages à vos diverses interrogations et restant à l'écoute de l'équipe municipale, de l'ensemble des habitants d'Ault, ainsi que de votre association, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments

les meilleurs.

Stéphane HAUSSOULIER
Président

■ AULT

DEVANT LE CENTRE CULTUREL. **Un grand mur de béton érigé, Ault environnement furieuse**

L'association de défense de l'environnement condamne la construction d'un mur en béton devant le centre culturel. Elle a adressé une lettre au président du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, en charge des travaux.

Un « acte choquant ». C'est ainsi qu'Ault environnement décrit la récente construction d'une « muraille en béton de 3,40m devant le futur centre culturel ». Dans un courrier adressé le 5 janvier à Stéphane Haus-soulier, président du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS-GLP), qui mène les travaux, l'association de défense de l'environnement dénonce avec cet ouvrage « un gaspillage d'argent public qui porte atteinte au paysage et à la biodiversité ».

Pour soutenir le parking

Le mur incriminé sert à retenir la matière accumulée sur place pour aménager le parking des lieux. Mais le groupement dénonce un objet « disproportionné par rapport aux quelques places de stationnement gagnées sur la terrasse

en haut du talus, très urbain, qui écrase et qui renforce l'aspect massif du bâtiment ». « Selon le Syndicat mixte, ça rappelle la falaise », soupire Bernard Motuelle, président de l'association, qui fustige : « C'est vraiment scandaleux d'amener autant de béton ! En plus ça a dû coûter une fortune alors qu'il y a tant de choses à faire pour remettre en état la commune ».

« Ça a dû coûter une fortune »

Selon Ault environnement, il était possible de faire autrement, en réinstallant un talus avec des haies champêtres. « Celles-ci en étant épaisses et continues seraient par ailleurs utiles pour

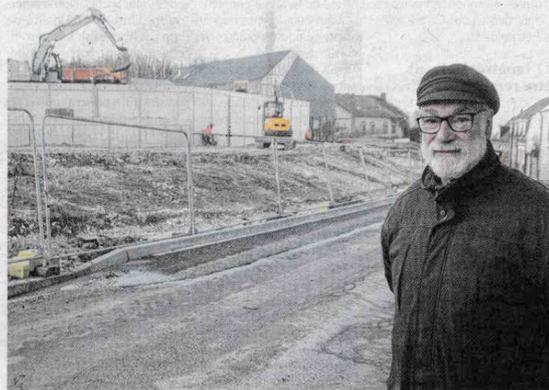
masquer le parking, étouffer les bruits, couper le vent et enfin consolider les talus », affirme le groupement.

Enfin, ce mur est, selon l'association, « en contradiction avec l'objectif architectural du concepteur du centre culturel qui prétendait retrouver l'esprit d'un bâtiment de ferme près de l'ancienne ferme du château du Moulinet ».

Aucun commentaire du Syndicat Mixte

Du côté du SMBS-GLP, on se refuse à tout commentaire, pour le moment. « Nous préparons une réponse sur ce sujet, mais aussi sur d'autres points soulevés, à l'association Ault environnement », précise cependant Florian Bouthors, directeur de l'aménagement au sein de la structure intercommunale.

Benjamin Radeau



Bernard Motuelle, président de l'association Ault Environnement, a comparé cette construction à « un mur de prison ».

L'avis du maire

Sans aucune influence sur les choix du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard en ce qui concerne les abords du centre culturel, Marcel le Moigne, maire d'Ault, ne peut qu'observer les évolutions du chantier. Le maire rappelle son opposition au projet global lorsqu'il était conseiller municipal minoritaire

et émet des réserves sur ce mur. « C'est vrai que ce n'est pas très esthétique », juge-t-il, tout en se montrant prudent sur le rendu final. « J'attends de voir comment l'endroit va être paysagé. J'espère y voir une végétation bien fournie pour masquer cette construction », avoue l'édile.

→ Déjà des litiges

Cette plainte d'Ault environnement n'est pas la première adressée au Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard concernant le centre culturel. En avril 2017, l'association a contesté devant les tribunaux la légalité du défrichage d'une partie du parc du Moulinet, dont des

talus boisés que le groupement regrette aujourd'hui. L'instruction est toujours en cours. Puis en 2019, malgré l'alerte de l'association, le Syndicat Mixte a enlevé la haie située en haut de la rue de Paris, dont le centre culturel est riverain.

Commentaires d'Ault Environnement sur la réponse du SMBSGLP à propos des murs de béton devant le centre culturel

Ces commentaires n'ont pas été publiés par Ault Environnement,
laissant ainsi le dernier mot au SMBS-GLP

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, interpellé le 5 janvier 2021 par Ault Environnement sur le mur inutile et préjudiciable à l'environnement construit devant le centre culturel en cours de finition, rue de Paris à Ault a fait le 18 janvier une réponse à côté du sujet. Celle-ci a été publiée par la presse.

Le SMBS-GLP passe l'essentiel d'un courrier de deux pages à vanter les qualités qu'il trouve à ses projets sur le parc du Moulinet, ainsi que son engagement pour un « développement durable du territoire » et son « écoute des élus et des habitants, afin de répondre aux attentes exprimées et de faire évoluer (ses) projets ».

Il ne consacre que cinq lignes à une réponse sur le fond.

Face à la proposition d'Ault Environnement de replanter des haies champêtres sur les talus réaménagés devant le centre culturel, pour retrouver l'esprit du paysage de la ferme du château du Moulinet, après la suppression regrettable de la haie le long de la rue de Paris, il croit bon d'utiliser deux arguments :

. « Le centre culturel ne peut malheureusement pas s'implanter dans un talus champêtre »
Comprenez qui pourra.

. « Il doit répondre aux règles en matière d'accessibilité »
Or les voies d'accès règlementaires ont été créées par le Syndicat Mixte. Ault environnement proposait de replanter sur les talus en pente douce bordant ces voies des haies champêtres au lieu d'y construire ces murs monumentaux inutiles, coûteux et contraire aux politiques de lutte pour la biodiversité et contre le réchauffement climatique.

Le Syndicat Mixte n'explique pas pourquoi il n'a jamais répondu aux propositions écrites répétées d'Ault Environnement et pourquoi il n'a jamais engagé le dialogue. Il n'a fait que rencontrer les riverains lors d'une réunion où Ault Environnement n'était pas conviée.

Espérons que la méthode changera pour les futurs aménagements du parc du Moulinet.